



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

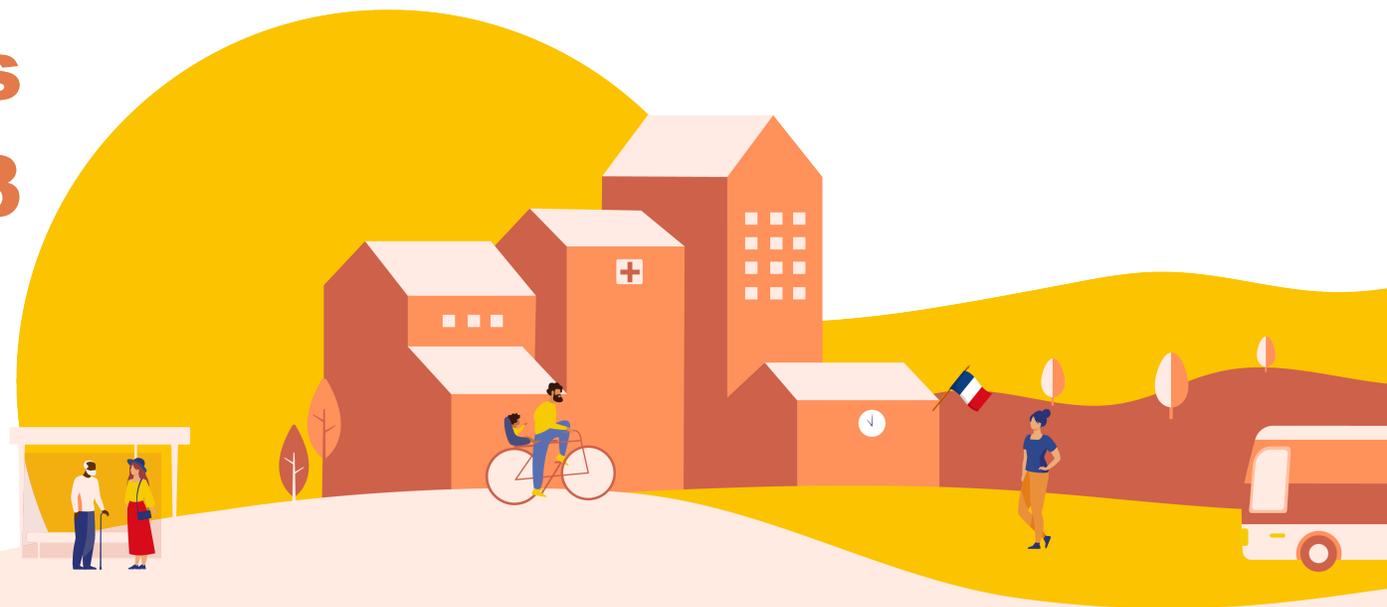
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 Recensement
de la population 2023



Nouveaux supports de communication à destination des maires pour l'EAR 2023

CNERP – 4 octobre 2022



Imprimés de collecte



Modification de la lettre aux habitants



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité



**Recensement
de la population 2023**

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'**évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, et de moyens de transport à développer.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Le recensement de la population, comment ça marche ?
Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 19 janvier 2023 sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice d'information vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.
Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.
L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Impriéris n°48

- Reformulation « enquête d'utilité publique obligatoire » en « enquête statistique obligatoire »
- Quelques reformulations dans le cadre « Comment ça marche ? »
- **Intégration d'un espace de personnalisation dédié aux communes en haut à droite pour :**

- gagner en proximité dans la communication et rassurer les habitants
- Anticiper les éventuelles créations qui ne respectent pas la charte Marianne

Modification de la notice 1/2

Ancienne notice

Recensement de la population 2022
Cette année, vous êtes concerné(e) par le recensement et votre participation est essentielle !

Recensement de la population 2022
MODE D'EMPLOI DES OUTILS DE COMMUNICATION
pour informer les habitants de votre commune.

4 objectifs pour réussir ensemble le recensement de la population en 2022

Faire comprendre aux habitants l'utilité du recensement
Les outils de communication mettent l'accent sur l'utilité du recensement avec des exemples concrets : équipements sportifs, crèches, maisons de retraite, transports... Des habitants informés, c'est un meilleur accueil et un travail plus simple pour les communes.

Mettre en avant le recensement en ligne
Le recensement en ligne permet un gain de temps pour vous. Encouragez les habitants de votre commune à y recourir, comme déjà 60 % des personnes recensées en 2020 !

Rassurer sur la sécurité des données
Le recensement de la population, c'est sûr ! Les données sont confidentielles et l'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et c'est de façon anonyme. Pensez à communiquer dans ce sens pour rassurer les habitants.

Partager l'information sur vos outils de communication locaux
Partager l'information, c'est sensibiliser les habitants au recensement de la population et favoriser ainsi leur participation à l'enquête. Utilisez nos outils de communication simples et adaptés à vos pratiques. Vous trouverez dans ce guide une présentation de ces différents outils et quelques conseils clés pour les utiliser.

En 2022, l'enquête annuelle de recensement de la population se déroulera :

En métropole, aux Antilles et en Guyane :	À La Réunion et à Mayotte :	À Saint-Pierre et Miquelon :
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants : du 20 janvier au 28 février 2022 - Dans les communes de moins de 10 000 habitants : du 20 janvier au 19 février 2022 - Dans les communautés (maisons de retraite, foyers, etc.) : du 20 janvier au 19 février 2022	- Dans les communes de plus de 10 000 habitants : du 3 février au 12 mars 2022 - Dans les communes de moins de 10 000 habitants : du 3 février au 5 mars 2022 - Dans les communautés (maisons de retraite, foyers, etc.) : du 3 février au 5 mars 2022	- du 29 mars au 23 avril 2022

4 objectifs pour réussir ensemble le recensement de la population en 2022

Faire comprendre aux habitants l'utilité du recensement
Les outils de communication mettent l'accent sur l'utilité du recensement avec des exemples concrets : équipements sportifs, crèches, maisons de retraite, transports... Des habitants informés, c'est un meilleur accueil et un travail plus simple pour les communes.

Mettre en avant le recensement en ligne
Le recensement en ligne permet un gain de temps pour vous. Encouragez les habitants de votre commune à y recourir, comme déjà 60 % des personnes recensées en 2020 !

Rassurer sur la sécurité des données
Le recensement de la population, c'est sûr ! Les données sont confidentielles et l'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et c'est de façon anonyme. Pensez à communiquer dans ce sens pour rassurer les habitants.

Partager l'information sur vos outils de communication locaux
Partager l'information, c'est sensibiliser les habitants au recensement de la population et favoriser ainsi leur participation à l'enquête. Utilisez nos outils de communication simples et adaptés à vos pratiques. Vous trouverez dans ce guide une présentation de ces différents outils et quelques conseils clés pour les utiliser.

En 2022, l'enquête annuelle de recensement de la population se déroulera :

En métropole, aux Antilles et en Guyane :	À La Réunion et à Mayotte :	À Saint-Pierre et Miquelon :
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants : du 20 janvier au 28 février 2022 - Dans les communes de moins de 10 000 habitants : du 20 janvier au 19 février 2022 - Dans les communautés (maisons de retraite, foyers, etc.) : du 20 janvier au 19 février 2022	- Dans les communes de plus de 10 000 habitants : du 3 février au 12 mars 2022 - Dans les communes de moins de 10 000 habitants : du 3 février au 5 mars 2022 - Dans les communautés (maisons de retraite, foyers, etc.) : du 3 février au 5 mars 2022	- du 29 mars au 23 avril 2022

- Une notice plus administrative et plus officielle afin d'inciter les habitants à la conserver
- Un cadre pour la date du passage de l'Agent recenseur plus lisible
- Une réorganisation du contenu :
 - Recto : informations de connexion
 - Verso : informations relatives au Recensement de la Population avec des visuels
- La mise en évidence des codes de connexion
- La suppression des dates de fin de collecte afin d'éviter que les habitants pensent avoir du temps pour répondre.

Le kit de communication



Évolutions du kit de communication

Adapter les outils de communication

- Lettre aux habitants : intégration d'espaces de personnalisation sur les supports pour permettre aux communes d'ajouter leur logo.

Enrichir le kit de communication à disposition des communicants

- Intégration des affiches au format sucette (panneaux lumineux)
- Intégration des vidéos animées dans le kit
- Création d'infographies en format allégé
- Création d'un article prérédigé pour intégrer dans le bulletin municipal des communes.

Faciliter la prise en main du kit de communication

- Réalisation d'une vidéo animée pour accompagner les communes dans l'utilisation du kit de communication qui leur est mis à disposition sous Omer.
- Envoi d'un emailing aux coordonnateurs communaux pour les aider à la prise en main du kit de communication

Le nouveau site Le recensement et moi



Un nouveau site internet : Accessible et compatible tous supports



→ Les contenus sur l'utilité, la simplicité et la confidentialité seront conservés, ainsi que la FAQ et le moteur de recherche de commune.

- Adressé davantage à notre cible : les habitants
- Intégration d'un carrousel de vidéos sur chaque page pour le rendre plus attractif
- De nouvelles vidéos
- Mise en évidence du bouton de réponse au questionnaire sur chaque page du site
- Moins de texte et plus de visuels
- Un site plus structuré permettant une navigation plus intuitive
- Un chatbot afin de répondre aux questions les plus fréquentes

D'autres outils de communication mis à disposition des communes



Maintien d'outils existants performants au service des communes

La ligne directe gérée par l'agence de communication

- Service d'aide aux communes pour tous les aspects communication sur le RP :
 - Appels sortants envers les PC de 5000 à 10 000 habitants et certaines GC
 - Réponse aux appels des communes souhaitant de l'aide dans l'utilisation du kit de communication

La page Facebook

- Animation de cette page servicielle aux communes via la diffusion quotidienne de vignettes, gifs et vidéos de novembre à mars
- Veille et modération faite par l'agence pour supprimer toute réaction inappropriée

Mobiliser les maires autour du recensement : une vidéo animée sur le rôle du maire

Faire des maires des acteurs à part entière de la collecte 2023

- Création d'une vidéo animée sur le rôle essentiel du maire dans le RP : de la mise à jour du RIL jusqu'à la validation de la collecte



Réaliser des outils de communication spécifiques

- Des infographies ludiques pour résumer la mécanique du recensement
Quand suis-je recensé ?
Où suis-je recensé ?
Pourquoi me pose-t-on des questions sur...
- Une vidéo animée sur la réponse en ligne

Création de nouvelles infographies pédagogiques à destination des habitants


Recensement de la population 2023

Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :

de 10 000 habitants

Le recensement y est exhaustif, il a lieu tous les 5 ans.

Pour vérifier si votre commune est concernée par le recensement cette année, rendez-vous sur : le-recensement-et-moi.fr

de 10 000 habitants

Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de 8% des logements : votre logement d'habitation en fait peut-être partie !

Si vous êtes recensé, vous recevrez un courrier de votre commune dans votre boîte aux lettres au début du mois de janvier.

Comment ça marche ?

Une fois le courrier reçu, vous recevez dans votre boîte aux lettres ou via la visite d'un agent recenseur, une notice d'information contenant vos identifiants et codes de connexion pour répondre sur internet : le-recensement-et-moi.fr

Vous pouvez également répondre sur papier.


 Insee en partenariat avec votre commune


Recensement de la population 2023

Où suis-je recensé ?

Vous êtes recensé dans votre résidence principale : le logement que vous occupez quotidiennement.

Et si je ne suis pas chez moi ? Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

Je suis étudiant

Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ? Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.

Je suis étranger

Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes sur le territoire depuis ou pour au moins 3 ans.

Militaire, je vis dans une caserne

Vous êtes recensé dans votre caserne.

Je vis dans une habitation mobile

Vous êtes recensé sur place les deux premiers jours de la collecte, par un agent recenseur.

J'habite dans un logement communautaire (maison de retraite, internat, cité universitaire...)

Vous êtes recensé par un enquêteur de l'Insee.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier.

Plus d'infos sur : le-recensement-et-moi.fr


 Insee en partenariat avec votre commune


Recensement de la population 2023

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Année de construction, surface, etc. connaître votre **type d'habitation**, c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer pour nous permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc. connaître votre **situation professionnelle** permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.

... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc. connaître vos **habitudes de vie** nous permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc. vos données personnelles sont recueillies afin de ne pas vous compter plusieurs fois. Elles sont strictement supprimées des bases de données.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'Etat de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

le-recensement-et-moi.fr


 Insee en partenariat avec votre commune



Les traitements de vos données personnelles sont effectués en vertu de l'article 173 du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés (2004).